



NOTE D'INFORMATION

n° 25.65 – Novembre 2025.

La formation continue des enseignants des premier et second degrés en 2023-2024

► En 2023-2024, 84 % des enseignants du premier degré et 69 % des enseignants du second degré ont suivi au moins un module de formation, pour un temps moyen respectif de 3,9 et 3,1 jours. Le présentiel reste la modalité principale avec 49 % du temps passé en formation dans le premier degré et 53 % dans le second degré. Mais le format hybride progresse et occupe désormais 43 % du temps passé en formation dans le premier degré et 41 % dans le second degré. Les directeurs d'école partiellement déchargés et les documentalistes sont les personnels enseignants qui se forment le plus en raison des spécificités de leurs fonctions. Les enseignants en zone rurale sont plus nombreux à se former que ceux exerçant en zone urbaine. Dans le premier degré, 39 % des enseignants ont suivi au moins un module portant sur les mathématiques et 43 % au moins un module portant sur la maîtrise de la langue, la communication écrite et orale.

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteure : Marie Lebaudy, DEPP-AS
Édition : Johanna Sztanek
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

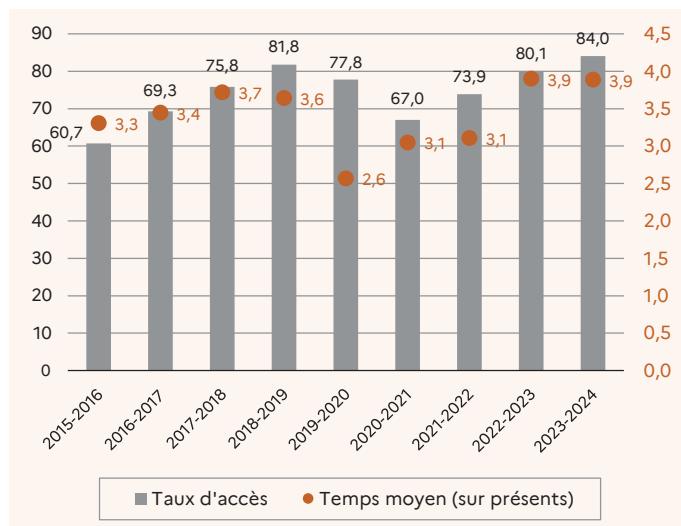
► En 2023-2024, d'après les données de gestion, le taux d'accès à une formation continue, c'est-à-dire la participation à au moins un module de formation au cours de l'année scolaire, est de 84 % pour les enseignants du premier degré public. **➤ figures 1a et 1b** (et voir contexte, sources, méthodologie et définition en ligne). Ce taux d'accès est de 69 % dans le second degré public. Le temps passé en formation pour les enseignants qui y ont eu accès est de 3,9 jours en moyenne dans le premier degré et 3,1 jours dans le second degré. Ces différences entre

le premier et le second degré s'expliquent en partie par des raisons réglementaires. En effet, dans le cadre de leurs obligations réglementaires de service, les professeurs des écoles doivent consacrer 18 heures annuelles à l'animation pédagogique ainsi qu'à des actions de formation continue, ce qui n'est pas le cas des enseignants du second degré. Si ces derniers ont un taux d'accès plus faible que ceux du premier degré, ils réalisent néanmoins plus souvent dans leur intégralité l'ensemble de leurs modules de formation : 70 % contre 58 % **➤ figure 2**.

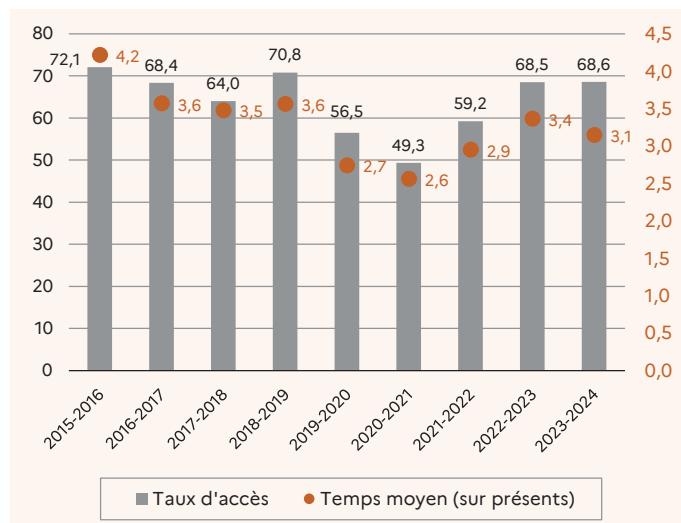
Dans le second degré, davantage de formations pendant les années de réforme

Depuis l'année scolaire 2015-2016, le taux d'accès à la formation continue pour les enseignants du premier degré public est en hausse, passant de 61 % à 84 %. De plus, parmi les enseignants ayant bénéficié d'une formation, le temps consacré à celle-ci a augmenté de plus d'une demi-journée. Dans le second degré, la tendance est plutôt à une légère baisse au cours de la même

**➤ 1a Évolution du taux d'accès (en %) et du temps passé (en jours)
à une formation des enseignants du premier degré public**



**➤ 1b Évolution du taux d'accès (en %) et du temps passé (en jours)
à une formation des enseignants du second degré public**



Lecture : en 2015-2016, 60,7 % des enseignants du premier degré ont participé à un module de formation, pour un temps passé en formation de 3,3 jours.

Champ : France, personnes en mission d'enseignement dans le premier degré, titulaires ou non titulaires, dans le secteur public, en activité et rémunérées au 30 novembre de l'année scolaire considérée.

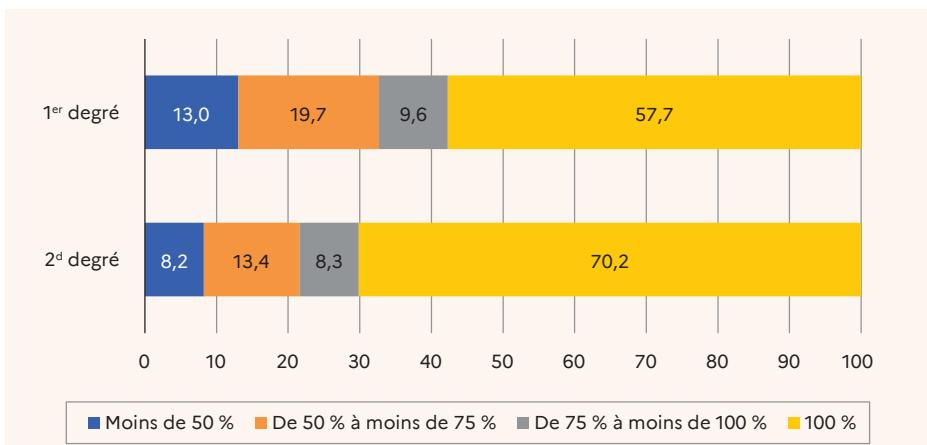
Source : GAIA, traitement DEPP. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.
Réf. : Note d'Information, n° 25.65. DEPP

Lecture : en 2015-2016, 72,1 % des enseignants du second degré ont participé à un module de formation, pour un temps passé en formation de 4,2 jours.

Champ : France, personnes en mission d'enseignement dans le second degré, titulaires ou non titulaires, dans le secteur public, en activité et rémunérées au 30 novembre de l'année scolaire considérée.

Source : GAIA, traitement DEPP. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.
Réf. : Note d'Information, n° 25.65. DEPP

2 Part des modules de formation réalisés en entier selon le degré d'enseignement (en %)



Lecture : en 2023-2024, les enseignants du premier degré sont 57,7 % à avoir entièrement terminé leur modules de formation, 13,0 % à en avoir terminé moins de la moitié.

Champ : France, personnes en mission d'enseignement dans les premiers et seconds degrés, titulaires ou non titulaires, dans le secteur public, en activité et rémunérées au 30 novembre 2023.

Source : GAIA, année scolaire 2023-2024, traitement DEPP. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.
Réf. : Note d'Information, n° 25.65. DEPP

période : le taux d'accès est passé de 72 % à 69 % et les enseignants formés y passent un jour de moins. L'évolution n'est toutefois pas linéaire.

Tant dans le premier que dans le second degré, les grandes grèves de transports de décembre 2019, puis la pandémie de Covid-19, ont fortement affecté l'activité de formation continue jusqu'au printemps 2021. Ainsi, dans le premier degré, si la part d'enseignants ayant suivi une formation baisse légèrement en 2019-2020, elle diminue particulièrement l'année suivante (- 11 points). Quant au temps passé en formation,

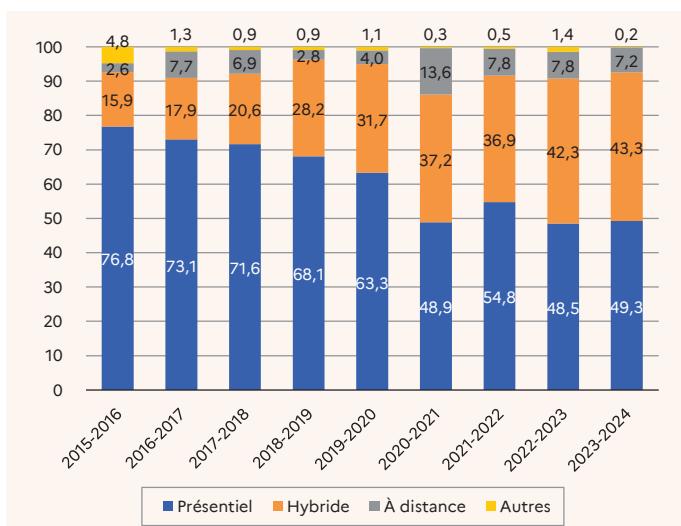
s'il diminue dans un premier temps, il remonte en 2020-2021, probablement en lien avec le développement des formations à distance mais aussi avec l'amélioration de la qualité des données de gestion (voir contexte, sources, méthodologie en ligne). Dans le second degré, taux d'accès et temps passé en formation sont à leur niveau le plus bas pour les deux années scolaires touchées par la pandémie. Ces taux remontent ensuite progressivement au cours de la fin de la période, dans les deux degrés d'enseignement, sans toutefois retrouver tout à fait le niveau d'avant crise

sanitaire pour les enseignants du second degré. Pour ces derniers, le taux d'accès est plus élevé durant les années de réformes : 72 % en 2015-2016 au moment de la réforme du collège et 71 % en 2018-2019 lors de la réforme du lycée. Des formations spécifiques étaient alors proposées pour accompagner les enseignants (nouveaux programmes en 2015, enseignements de spécialité en 2018). De même, c'est à l'occasion de ces réformes que les enseignants qui se forment y passent plus de temps : respectivement 4,2 jours en 2015 et 3,6 jours en 2018.

Progression régulière des formations en format hybride

Les activités de formation peuvent être suivies par les stagiaires selon différents modes : en présentiel, à distance ou en hybride, c'est-à-dire en alternance de sessions en présentiel et à distance (voir définitions en ligne). Depuis 2015-2016 et jusqu'à la crise sanitaire de 2020, le temps de formation en présentiel a toujours été majoritaire, que ce soit pour le premier degré ou pour le second degré (figures 3a et 3b). Il a nettement régressé depuis. Il est ainsi passé de 77 % de l'ensemble du temps passé en formation en 2015-2016 à 49 % en 2023-2024 pour le premier degré et de 90 % à 53 % pour le second degré. Par conséquent, la part du temps passé en formation en hybride ou à distance a augmenté : elle a été multipliée par trois depuis le début de la période dans

3a Évolution de la répartition du temps en formation selon ses modalités (présentiel, distanciel, hybride), pour les enseignants du premier degré (en %)

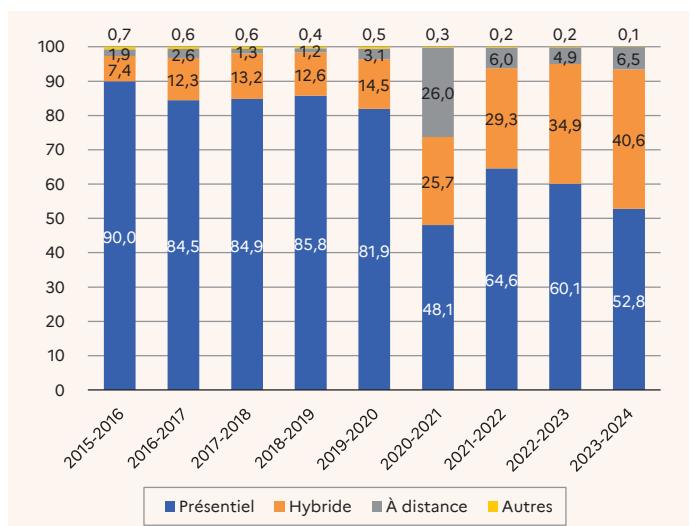


Lecture : en 2015-2016, 76,8 % du temps en formation des enseignants du premier degré était en présentiel, 15,9 % en hybride.

Champ : France, personnes en mission d'enseignement dans le premier degré, titulaires ou non titulaires, dans le secteur public, en activité et rémunérées au 30 novembre de l'année scolaire considérée.

Source : GAIA, traitement DEPP. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.
Réf. : Note d'Information, n° 25.65. DEPP

3b Évolution de la répartition du temps en formation selon ses modalités (présentiel, distanciel, hybride), pour les enseignants du second degré (en %)



Lecture : en 2015-2016, 90,0 % du temps en formation des enseignants du second degré était en présentiel, 7,4 % en hybride.

Champ : France, personnes en mission d'enseignement dans le second degré, titulaires ou non titulaires, dans le secteur public, en activité et rémunérées au 30 novembre de l'année scolaire considérée.

Source : GAIA, traitement DEPP. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.
Réf. : Note d'Information, n° 25.65. DEPP

le premier degré et par cinq dans le second degré. En 2023-2024, ces deux modes de formation représentent 51 % du temps de formation dans le premier degré et 47 % dans le second degré. Dans le premier degré, une circulaire de 2016 définissant les animations pédagogiques recommandait déjà de privilégier les formations en hybride ou à distance (voir contexte en ligne). Cela peut en partie expliquer pourquoi ces modes de formation s'y sont développés plus tôt que dans le second degré qui a vu ces pratiques s'intensifier en 2020-2021, sous l'effet de la crise sanitaire. La part du temps passé sur des formations entièrement à distance est particulièrement importante durant cette année scolaire : 14 % dans le premier degré et 26 % dans le second degré. Par la suite, ce sont surtout les formations en hybride qui se développent.

Une faible proportion de formations diplômantes

Différentes raisons, qu'elles soient personnelles ou professionnelles, peuvent amener les enseignants à vouloir se former. Si les formations suivies peuvent être diplômantes, elles concernent 1 % des enseignants formés dans le premier degré et 3 % dans le second degré (figure 4). Elles peuvent aussi, et c'est la majorité, permettre d'assurer le développement des compétences, des acquisitions nouvelles et l'adaptation aux évolutions des emplois. En 2023-2024, parmi les enseignants formés, 83 % dans le premier degré et 90 % dans le second degré ont suivi ce type de formation. Les formations peuvent également être statutaires. Il s'agit de formations obligatoires définies dans le statut des agents publics.

Cela concerne 22 % des enseignants formés du premier degré - et en particulier 62 % des néo-directeurs qui doivent suivre des formations obligatoires pour leur prise de poste - et 6 % des enseignants du second degré.

Les enseignantes plus fréquemment formées que les enseignants

En 2023-2024, les femmes se forment un peu plus souvent que les hommes : 84 % contre 82 % dans le premier degré et 71 % contre 66 % dans le second degré (voir figure 5 en ligne). En revanche, lorsqu'elles ou ils se forment, les enseignantes et les enseignants y consacrent en moyenne le même temps. Dans le premier degré, le taux d'accès est de 80 % chez les enseignants ayant moins de cinq ans d'ancienneté et augmente jusqu'à 86 % pour ceux ayant vingt ans ou plus d'ancienneté. Cependant, les professeurs des écoles récemment entrés dans le métier passent plus de temps en formation : 4,6 jours contre 3,7 jours pour les plus anciens dans le métier. Dans le second degré, les enseignants ayant vingt ans d'ancienneté ou plus sont ceux qui se forment le moins (63 %) et qui y passent le moins de temps (2,5 jours), contre respectivement 80 % et 4 jours s'ils ont moins de cinq ans d'ancienneté. Le taux d'accès à la formation, plus important en début de carrière, s'explique en partie par la présence des professeurs stagiaires qui ont l'obligation de se former. Dans le premier degré, où la loi « Pour une école de la confiance » de 2019 rend obligatoire une formation continue les trois premières années de titularisation, l'obligation annuelle commune de se former (18 heures) gomme

cette différence. Par ailleurs, il est possible que les professeurs des écoles se forment d'autant plus avec le temps afin de préparer des évolutions de carrière (devenir directeur, se spécialiser pour travailler auprès d'enfants en difficultés...), dans un contexte où la formation est davantage institutionnalisée.

Les directeurs d'école partiellement déchargés et les documentalistes plus formés en raison des spécificités de leurs fonctions

Les enseignants directeurs d'école sont ceux qui se forment le plus fréquemment (95 % contre 84 % de l'ensemble des enseignants du premier degré) et pour une durée moyenne de 5,2 jours (voir définitions des missions en ligne). En effet, la formation fait partie intégrante de leurs fonctions, notamment les néo-directeurs lors de leur prise de poste. Ces derniers ont ainsi un taux d'accès très élevé (98 %) et y consacrent en moyenne 10,4 jours. Néanmoins les directeurs d'école, et particulièrement ceux qui le sont pour la première fois, réalisent moins souvent l'ensemble de leurs modules dans leur intégralité (respectivement 53 % et 41 % contre 58 % pour l'ensemble des enseignants du premier degré). En revanche, ils passent plus de temps de formation en présentiel que l'ensemble des enseignants du premier degré (57 % contre 46 %) (voir figure 6a en ligne).

Dans le second degré, ce sont les enseignants documentalistes qui se forment le plus souvent (89 % contre 69 % de l'ensemble des enseignants du second degré) et y consacrent plus de temps (4,2 jours). Ils passent également une part moins importante de leur temps de formation en hybride (37 % contre

4 Proportions d'enseignants formés par type de formation parmi les enseignants ayant suivi une formation (en %)

	Formation statutaire et adaptation à l'emploi		Formation participant à l'évolution professionnelle de l'agent		Développement des compétences, acquisitions nouvelles, adaptation aux évolutions			Formation des formateurs, ressources, ingénierie et pilotage de la formation
	Total	dont formation professionnelle statutaire	Total	dont formation diplômante	Total	dont adaptation à l'évolution prévisible des emplois	dont développement des qualifications et acquisitions nouvelles	Total
Total enseignement d'élèves du premier degré public	27,5	21,6	2,1	1,0	82,8	10,6	79,3	9,0
dans les directeurs d'école avec enseignement qui ne l'étaient pas encore l'année précédente	74,8	61,8	2,0	1,0	84,1	18,0	79,8	11,9
dans enseignement sur besoins spécifiques 1D	26,6	14,5	10,9	7,0	82,5	15,0	77,0	13,7
Total enseignement d'élèves du second degré public	16,4	5,9	7,9	3,0	89,6	18,2	82,3	13,9
dans enseignement sur besoins spécifiques 2D	19,0	7,7	8,6	5,4	90,0	15,7	85,0	12,6

Lecture : en 2023-2024, 21,6 % des enseignants du premier degré formés au cours de l'année ont participé à une formation professionnelle statutaire, c'est le cas de 5,9 % des enseignants du second degré. Champ : France, personnes en mission d'enseignement dans le premier degré, titulaires ou non titulaires, dans le secteur public, en activité et rémunérées au 30 novembre 2023.

Source : GAIA, année scolaire 2023-2024, traitement DEPP. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.65. DEPP

41 % dans l'ensemble du second degré) (*voir figure 6b en ligne*). Enfin, ils sont 54 % à réaliser l'ensemble de leurs modules dans leur intégralité.

Les enseignants remplaçants, quant-à-eux, se forment moins fréquemment que leurs collègues : 77 % dans le premier degré et 62 % dans le second degré. Ils se forment aussi moins souvent en présentiel : respectivement 43 % et 44 % du temps de formation des remplaçants du premier degré et du second degré est en présentiel (contre 46 % et 53 % en moyenne). Ces enseignants consacrent en revanche respectivement 12 % et 9 % du temps de leurs formations entièrement à distance.

Dans le premier degré, les enseignants sur besoins spécifiques ou handicapés, sont proportionnellement ceux qui se forment le moins (72 %). Ils y consacrent par contre plus de temps que la moyenne (6,4 jours contre 3,9 jours pour l'ensemble des enseignants). Ce sont eux qui réalisent le plus souvent l'ensemble des modules dans leur intégralité (59 %). Dans le second degré, ces enseignants se forment autant que la moyenne (69 %) et y consacrent également plus de temps : 3,9 jours. Les enseignants sur besoins spécifiques, tant dans le premier degré que dans le second degré, sont ceux dont la part de temps de formation en présentiel est la plus importante (respectivement 64 % et 65 %).

Un taux d'accès à la formation plus important dans le rural que dans l'urbain très dense

Le taux d'accès à la formation est d'autant plus faible que les professeurs exercent dans une zone urbanisée. Dans le premier degré, la part des enseignants ayant suivi au moins une formation passe de 93 % en zone rurale à 74 % en zone urbaine très dense, respectivement 76 % et 66 % pour le second degré. Dans le premier degré, c'est également en zone urbaine très dense que le temps passé en formation des enseignants formés est le plus faible (3,6 jours). Ce n'est pas le cas dans le second degré.

Dans le premier degré, les enseignants affectés en éducation prioritaire se forment moins fréquemment que les autres : 84 % des enseignants de REP+ et 78 % des enseignants de REP ont suivi au moins une formation, contre 85 % pour les enseignants hors éducation prioritaire (*voir figure 7 en ligne*). Par contre, le temps passé en formation des enseignants du premier degré en REP+ est un peu plus élevé que pour ceux hors éducation prioritaire (4,4 jours pour 3,8 jours en moyenne).

Contrairement au premier degré, les enseignants du second degré affectés en éducation prioritaire (collèges uniquement) se forment plus souvent que les autres : 77 % pour les enseignants en REP+, 76 % pour les enseignants en REP et 73 % pour les enseignants hors éducation prioritaire. À l'instar du premier degré, le temps passé en formation des enseignants en REP+ est un peu plus élevé que pour ceux hors éducation prioritaire (3,4 jours pour 3 jours en moyenne). Ces résultats sur l'éducation prioritaire pourraient en partie traduire le profil des enseignants qui y travaillent. En effet les enseignants en éducation prioritaire sont plus jeunes et avec moins d'ancienneté. Or les enseignants plus jeunes et avec moins d'ancienneté ont un taux d'accès à la formation moins élevé dans le premier degré et plus élevé dans le second degré. Ces différences pourraient expliquer en partie que le taux d'accès soit plus limité en éducation prioritaire dans le premier degré et plus important dans le second (*voir bibliographie en ligne*).

Des contenus suivis qui traduisent les priorités du ministère et les spécificités des métiers

Chaque année, les contenus et les thématiques des formations sont adaptés tant aux réformes engagées qu'aux priorités du ministère. Parmi les enseignants du premier degré formés, 39 % ont suivi au moins un module portant sur les mathématiques et 43 % au moins un module portant sur la maîtrise de la langue, la communication écrite et orale (*voir figure 8 en ligne*). Ces résultats sont similaires à ceux de l'enquête Praesco 2021 et correspondent au plan mathématique instauré à la rentrée 2018 et au plan français de la rentrée 2020. Les enseignants directeurs d'école sont un peu plus nombreux que les autres enseignants à suivre des formations sur l'usage du numérique et des systèmes d'information (8 % contre 6 %) et un quart d'entre eux suivent des formations de pilotage pédagogique. Parmi les enseignants sur besoins spécifiques du premier degré, 65 % ont participé à des formations sur l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH). À l'image de leurs collègues du premier degré, les enseignants sur besoins spécifiques du second degré sont 67 % à participer à des formations ASH. Les documentalistes sont plus amenés que leurs collègues enseignants du second degré à suivre les formations sur les techniques documentaires et documentation (58 % contre 2 % pour l'ensemble des enseignants du second

degré), sur l'usage du numérique et des systèmes d'informations (24 % contre 10 %) et sur l'éducation aux médias et à l'information (50 % contre 9 %). Enfin, parmi les enseignants formés, 18 % dans le premier degré et 22 % dans le second degré suivent des formations sur l'éducation civique et l'éducation à la citoyenneté.

Les animations pédagogiques, éléments de formation spécifiques au premier degré

Les professeurs des écoles se doivent statutairement de suivre 18 heures de formation, dans lesquelles s'inscrivent les animations pédagogiques. Ainsi, 56 % des modules de formation suivis par des enseignants du premier degré se font dans le cadre de l'animation pédagogique ; 64 % chez les remplaçants et 60 % chez les enseignants en classe préélémentaire ou élémentaire (*voir figure 9 en ligne*). Dans ce cadre spécifique de l'animation pédagogique, les enseignants du premier degré passent les deux tiers de leur temps sur des modules en hybride ou à distance. Quatre enseignants sur dix ont suivi au moins un module portant sur les mathématiques, sur la didactique et la pédagogie ou sur la maîtrise de la langue, la communication écrite et orale (*voir figure 10 en ligne*). Les enseignants sur besoins spécifiques sont 38 % à avoir suivi des modules sur l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation d'handicap (ASH) et l'école inclusive. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.65, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notices-d-information